

Distr. générale  
28 février 2013  
Français  
Original: anglais, français et russe

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Soixante-quinzième session

Genève, 26-28 février 2013

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

#### **Adoption de la liste des principales décisions prises par le Comité lors de sa soixante-quinzième session**

### Liste des principales décisions

#### Note du secrétariat

A sa soixante-quinzième session, le Comité des transports intérieurs:

1. **A adopté** l'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/235 et Add. 1);
2. **A apprécié** l'organisation de la seconde réunion ministérielle sur les liaisons de transport Europe-Asie avec la participation de plus de 200 délégués de 43 pays et toutes les organisations internationales pertinentes. La déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie a été signée par les ministres et autres chefs de délégation de haut niveau de 32 pays, renouvelant leur soutien aux gouvernements pour la continuation du Projet de transport Europe-Asie (EATL) dans une nouvelle phase, avec des objectifs stratégiques clairement identifiés; **s'est félicité de** la signature, par les ministres et les autres chefs de délégation de haut niveau de 37 pays, de la Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et des activités menées à cette fin. La déclaration vise à renforcer encore la coopération dans le domaine du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et contribuera à l'établissement de conditions juridiques unifiées pour le transport international par chemins de fer, semblables à celles qui existent pour les autres modes de transport, tels que la route, les voies navigables et les transports maritimes et aériens; **a exprimé ses remerciements** pour l'exposition "Transport en mouvement", qui montrait plus de 300 œuvres de 22 pays et **a félicité** les gagnants du concours (Azerbaïdjan, Fédération de Russie et Suisse) pour la haute qualité de leurs photographies. Enfin, le Comité **a exprimé** sa gratitude envers l'Office fédéral suisse des transports, qui a généreusement offert le cocktail lors du vernissage de l'exposition;
3. **A pris note** des résultats de la conférence sur le financement des infrastructures routières et ferroviaires qui a précédé le CTI, et plus particulièrement les recommandations sur les solutions de financement novatrices pour les infrastructures de transport et **a invité** le secrétariat et les groupes de travail concernés, en particulier le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) à approfondir et analyser les options de financement des transports;

4. **S'est félicité** de l'organisation de la troisième réunion des président(e)s des organes subsidiaires du Comité, dédiée au caractère mondial des instruments juridiques de la CEE-ONU et à leur application, ainsi qu'à la réforme de la CEE; **a encouragé** les président(e)s à prendre l'engagement, en coopération avec le secrétariat, de travailler plus étroitement entre eux, permettant ainsi une consistance et une cohérence horizontale entre les différents instruments juridiques relevant de leur compétence, développant ainsi l'efficacité et les éventuelles synergies de leurs activités. De plus, il **a réitéré sa recommandation** que de telles réunions permettent un partage des connaissances entre les présidents, qui représentent les organes subsidiaires du Comité, créent des synergies, facilitent l'échange des meilleures pratiques et offrent une plateforme pour des discussions stratégiques, et de ce fait, qu'elles se tiennent régulièrement dans le cadre des sessions du Comité; **a noté** que de nombreux accords et conventions essentiels ont acquis une signification mondiale et que de plus en plus de pays en dehors de la région de la CEE deviennent parties contractantes des instruments juridiques des Nations Unies dans le domaine des transports;
5. **A réaffirmé** son soutien aux projets des autoroutes transeuropéennes (TEM) et des chemins de fer transeuropéens (TER); **a invité** les pays membres des projets TEM et TER à prendre rapidement des mesures concrètes pour résoudre les questions liées à la gestion des projets et pour forger une coopération avec les groupes de travail pertinents; **a demandé** que le plan directeur pour les trains à grande vitesse élaboré à l'initiative du Groupe de travail des transports par chemins de fer (SC.2) soit mis en œuvre de manière à créer des économies d'échelles et à promouvoir les synergies et le partage des connaissances; **a encouragé** les gouvernements des pays de l'Europe de l'Est, de l'Europe du Sud-Est, du Caucase, et de l'Asie centrale qui ne sont pas encore membres des projets TEM et TER à y participer pleinement, dans le but d'établir des synergies entre les projets TEM/TER et EATL; Le Comité **a pris note** de la proposition, à l'invitation des chemins de fer russes, de tenir la prochaine session du Groupe de travail du projet TER, à Sotchi (Fédération de Russie);
6. **A adopté** la proposition du Groupe d'experts sur les liaisons de transport Europe-Asie (WP.5/GE.2) pour un nouveau mandat et la prolongation de ses travaux pour deux ans supplémentaires (ECE/TRANS/2013/5) et **a noté** le besoin d'une attention particulière à la cohérence des différents réseaux. Le Comité **s'est félicité** de la participation du CESAP à la session et a pris note avec satisfaction de la coopération prévue entre la CEE et le CESAP sur le projet conjoint EATL;
7. **S'est montré satisfait** que presque tous les pays non-membres de l'Union européenne, parties contractantes à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR), aient mis en place le tachygraphe digital, ou réalisé de grandes avancées dans sa mise en application; **s'est félicité** que les services compétents de la Commission européenne et le Centre de recherche commun (JRC) continuent d'être l'Autorité de Certification de base pour tous les pays parties contractantes à l'AETR, sur la base de l'accord conclu entre la CEE-ONU, la Commission européenne et le Centre de recherche commun, valable jusqu'au 30 juin 2015; **a prié** le Groupe d'experts AETR d'accélérer ses efforts pour parvenir à un consensus sur les propositions d'amendements à l'article 22bis de l'AETR, afin que tous les pays, parties contractantes à l'AETR, soient traités de manière équitable; **a approuvé** la prolongation du groupe d'experts sur l'AETR pour deux ans jusqu'en décembre 2014 si cette extension est nécessaire à l'achèvement du mandat actuel du groupe;
8. **A pris note** de l'invitation de la Turquie à participer à la réunion du groupe informel d'experts qui travaille sur les restrictions quantitatives imposées au transport international de marchandises par route. Cette réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2013 à Genève;
9. **A invité** toutes les Parties contractantes à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) à adhérer au Protocole additionnel concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR) et **a encouragé** les sept pays ayant

déjà adhéré à ce Protocole à entamer des discussions sur les procédures de mise en œuvre, avec le concours du secrétariat; **a pris note** d'une proposition du gouvernement suisse de travailler à un accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS). A cet égard, et pour progresser dans le courant de 2013, le Comité **a prié** tous les gouvernements intéressés par la réunion spéciale sur ce sujet, décidée par le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) lors de sa session de 2012, à y participer. Elle devrait se tenir à Genève du 10 au 12 juillet 2013;

10. **A invité** et **encouragé** tous les pays membres de la CEE-ONU à soutenir financièrement et matériellement le secrétariat afin que la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière soit un succès; **a soutenu** l'organisation de la Journée Internationale sur la sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau le 17 mai 2013 à Genève et **a encouragé** tous les pays membres de la CEE-ONU à soutenir financièrement et matériellement le secrétariat afin que cet événement soit un succès, **en tant que suivi** de la Résolution A/66/260 (du 23 mai 2012), adoptée par l'Assemblée Générale, sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale. Cette résolution demandait aux commissions régionales des Nations Unies d'organiser, dans la mesure de leur moyens et avec l'aide financière volontaire des parties-prenantes, des activités au cours de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière (6-12 mai 2013). Le Comité **a approuvé**, comme l'exige le règlement intérieur du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) (TRANS/WP.1/100/Add.1, règle 3), la demande du WP.1 de tenir une session supplémentaire hors de Genève;

11. **A adopté** la proposition du WP.1 de créer un Groupe d'experts chargé d'examiner la Convention de 1968 sur la signalisation routière et d'évaluer sa mise en œuvre générale, sous condition du développement et de l'adoption du projet de mandat par le WP.1 et le Comité exécutif (EXCOM) ensuite (ECE/TRANS/WP.1/2013/2);

12. **Tout en prenant note** que le Comité exécutif (EXCOM) avait décidé de reporter toute décision quant à la création de nouveaux groupes d'experts, **a instamment prié** le secrétariat de soumettre à nouveau la demande pour la création d'un Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau;

13. **A pris note** de la tenue du Forum de discussion sur la sûreté des transports intérieurs; **a demandé** au secrétariat de poursuivre l'organisation de ce type de Forum chaque année et **a demandé** que les conclusions du Forum de 2012 soient traduites dans les trois langues officielles de la CEE-ONU et mises à la disposition des organes subsidiaires du CTI pour examen;

14. **A invité** le SC.2 à contribuer de manière significative à la revitalisation de la coopération entre les chemins de fer internationaux; **a approuvé** la demande du SC.2 de prolonger le mandat du Groupe d'experts sur l'uniformisation du droit ferroviaire de deux ans et **a entériné** son nouveau mandat, préparé par le secrétariat; ce mandat sera soumis à l'approbation du Comité exécutif (EXCOM) (ECE/TRANS/2013/9); **s'est félicité** des nouvelles initiatives du SC.2, notamment le plan directeur pour les réseaux à grande vitesse; les efforts pour mettre en œuvre les dispositions de l'Annexe 9 de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles de marchandises aux frontières, l'organisation prochaine d'un atelier sur la sûreté des chemins de fer, la publication d'une « Revue du Rail », l'atelier sur le financement des infrastructures ferroviaires et les partenariats public-privé (PPP); et **a demandé** au SC.2 de donner plus d'informations sur ces initiatives au cours de la 76<sup>ième</sup> session du Comité. Le Comité **a pris note** de la collaboration étroite entre la CEE et le CESAP dans le développement d'un plan directeur sur les trains à grande vitesse et dans les efforts vers l'établissement d'un régime juridique unifié pour les chemins de fer; **a demandé** aux parties contractantes de la Convention Harmonisation (1982) de mener des procédures internes pour introduire les dispositions de l'annexe 9 au niveau national et en permettre une large application. L'application conjointe par les pays d'exigences uniformes pour le transport international de marchandises et les

approches communes pour le franchissement des frontières et les formalités douanières donneront des résultats tangibles lorsque cette Convention sera appliquée;

15. **S'est félicité** de la publication de l'Inventaire CEE 2012 des normes et paramètres principaux du réseau de voies navigables E («Livre Bleu») et d'une carte entièrement mise à jour des voies navigables européennes, en anglais, français et russe et **a entériné** la décision du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) de créer un groupe d'experts sur la reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et l'harmonisation des exigences en matière de qualification professionnelle dans le domaine de la navigation intérieure, fondées sur son mandat;

16. **A invité** le SC.3 à suivre la mise en œuvre du Livre Blanc sur le développement du transport par voies navigables, entériné par le Comité en 2010 et à envisager la préparation et l'organisation d'une conférence internationale de haut niveau pour tous les pays du monde intéressés par la navigation intérieure, comme envisagé dans le Livre Blanc CEE-ONU et en coordination avec les parties concernées; à étudier le calendrier le plus approprié et à **faire rapport** au Comité lors de sa prochaine session;

17. **A pris note** des progrès dans les préparatifs du modèle d'«Indicateur de développement des transports» (TDI) proposé et a invité les pays à participer à une phase pilote pour tester le modèle;

18. **A soutenu** la poursuite du projet eTIR et la prolongation pour 2013 du mandat du Groupe spécial informel d'experts sur les aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP.30/GE.1); **a invité** le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) à développer une méthodologie de mise en œuvre du projet eTIR et **l'a instamment prié** de commencer sans délai à travailler sur les aspects légaux de l'informatisation des procédures TIR;

19. **S'est félicité** que le Forum mondial sur l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) ait adopté, en 2012, 99 amendements à 67 Règlements existants, parmi lesquels l'adoption des dispositions de la norme EURO VI pour les véhicules utilitaires lourds (Règlement ONU n° 49) afin de réduire les émissions d'hydrocarbures (HC), d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et de particules; 5 nouveaux Règlements de l'ONU annexés à l'Accord de 1958 ayant trait à la sécurité des piétons, aux sources lumineuses à diodes électroluminescentes (LED), aux systèmes d'alerte de franchissement de ligne, aux systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS) et aux dispositifs améliorés de retenue pour enfants (ECRS); la Règle n° 2 de l'ONU, annexée à l'Accord de 1997 et portant sur les prescriptions uniformes relatives au contrôle technique périodique des véhicules à roues en ce qui concerne leur aptitude à la circulation, entrée en vigueur le 3 février 2012; et la Résolution mutuelle N° 1 (M.R.1.) sur la description et le fonctionnement des instruments et des dispositifs d'essai servant à évaluer la conformité des véhicules à roues, des équipements et des pièces aux prescriptions techniques énoncées dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux découlant respectivement de l'Accord de 1958 et de l'Accord de 1998;

20. **A entériné** la décision du Groupe de travail sur le transport intermodal et la logistique (WP.24) de préparer, en coopération avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation Maritime Internationale (OMI), de nouvelles directives concernant le chargement des cargaisons dans des unités de transport et d'élever ces directives à un Code de pratique non obligatoire, fournissant des détails et des descriptions techniques pour améliorer la sécurité lors du conditionnement, de la manutention et du transport des conteneurs (ECE/TRANS/WP.24/131) et **a demandé** que le WP24 lui présente les résultats lors de sa soixante-seizième session;

21. **A pressé** les parties contractantes à l'ADR qui ne l'ont pas encore fait, à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Protocole de 1993, qui amende l'article 1(a), l'article 14 (1) et l'article 14 (3) (b), puisse entrer en vigueur;

22. **S'est félicité** de la feuille de route ADR, adoptée par le Groupe de travail sur le transport de matières dangereuses (WP15), concernant l'établissement des structures administratives nécessaires à la mise en œuvre de l'ADR, **a encouragé** les gouvernements qui ne sont pas encore parties à l'ADR à envisager leur adhésion; et **a invité** ceux qui sont déjà parties, à vérifier qu'ils ont mis en place les structures administratives pertinentes pour cette mise en œuvre et **a demandé** au secrétariat de publier la feuille de route sous forme de brochure;

23. **A attiré** l'attention sur le besoin de continuer à aborder deux questions stratégiques au Groupe de travail sur le transport des denrées périssables (WP.11), à savoir l'introduction dans l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) d'une définition «denrées périssables» amendant l'article 3 de la Convention ainsi que l'extension de l'ATP au transport de toutes les denrées périssables et non juste à celles indiquées dans les annexes 2 et 3 de l'ATP et **a invité** le WP.11 à envisager les moyens d'améliorer les résultats de son travail;

24. **A pris note** de l'analyse préliminaire faite par le secrétariat sur les transports urbains durables et la mobilité dans la région CEE; **a invité** les pays qui ne l'ont pas encore fait et leur capitale, à envoyer leurs réponses au questionnaire sur les transports urbains et la mobilité préparé par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5); **a réaffirmé** son intérêt pour un tel sujet; **a demandé** que le secrétariat finalise un rapport/publication complet et analytique; **a invité** le WP.5 à suivre régulièrement les développements dans ce domaine;

25. **A pris note** des progrès réalisés en 2012 du projet financé par le Compte de Développement des Nations Unies (UNDA) qui vise à développer et mettre en œuvre un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions pour les systèmes de transports intérieurs du futur (For FITS), avec un accent particulier sur les émissions de dioxyde de carbone et l'évaluation de l'impact des politiques destinées à atténuer les effets des changements climatiques; **a pris note** de la prochaine mise à disposition d'une version améliorée de l'instrument ForFITS (prévue pour fin mars 2013), suivie par la préparation et la publication d'un manuel d'utilisation; **a encouragé** tous les pays à s'impliquer dans la phase pilote du modèle, de même que dans les ateliers de développement des capacités et de sensibilisation qui seront organisés en 2013;

26. **A pris note** des résultats des trois réunions du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux et des conclusions et recommandations de la Conférence sur l'adaptation des réseaux de transport internationaux aux changements climatiques, qui s'est tenue à Alexandroupolis (Grèce) les 25 et 26 juin 2012; **a rappelé** son intérêt pour le sujet et **a demandé** au secrétariat de préparer un rapport/publication complet et analytique;

27. **A soutenu** les actions de la CEE-ONU concernant les Systèmes de transports intelligents (STI) en 2013, telles que la table ronde conjointe avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) sur le manque d'attention au volant qui aura lieu en juin 2013, l'harmonisation des exigences STI, le travail poursuivi sur les questions de fiabilité et celui sur l'usage de la télématique dans les transports de matières dangereuses, dans le but de transférer davantage de connaissances sur les STI aux décideurs politiques afin de développer des solutions de transport intelligentes pour tous les peuples du monde; **a exprimé** la nécessité d'une cohérence entre les différents instruments juridiques existants, traités par les différents groupes de travail; **a encouragé** les présidents du WP.29 et du WP.1 à coordonner leurs activités et leurs efforts pour développer une approche transversale cohérente à propos des STI, non seulement en résolvant une incertitude législative, mais aussi en portant une attention particulière aux aspects de formation et de comportement des conducteurs résultants des nouvelles technologies dans les véhicules: **a**

**invité** ces présidents à faire rapport sur leurs activités coordonnées, lors de la prochaine réunion du Bureau en juin 2013;

28. **S'est félicité** de l'examen de l'assistance technique fait par le secrétariat sur la décennie et **a soutenu** la stratégie développée pour les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités des pays à économies en transition pour les années qui viennent, y compris le Groupe de travail sur les transports et la facilitation des passages aux frontières (PWG-TBC) du Programme Spécial pour les Economies d'Asie Centrale (SPECA) et **a demandé** sa mise en œuvre pour le prochain biennium et au-delà; **a invité** ses organes subsidiaires à consacrer le temps et l'attention nécessaires au soutien des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans leurs domaines respectifs; **a demandé** au secrétariat de renforcer sa recherche de financement et à continuer de travailler à des partenariats stratégiques avec les organisations internationales pertinentes; et **a encouragé** les pays à envisager un soutien financier aux activités de développement des capacités et d'assistance technique qui contribueront à la mise en œuvre de cette stratégie;

29. **A recommandé** que la réunion régionale de Vientiane, qui sera organisée conjointement par le CESAP et la CEE-ONU du 5 au 7 mars 2013, en vue de la revue d'ensemble des dix ans de mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (APoA) soit utilisée comme plateforme pour promouvoir l'accession de nouveaux pays aux instruments juridiques des Nations Unies dans le domaine des transports;

30. **A exprimé** son soutien à la préparation de la quatrième réunion tripartite à haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui sera accueillie par la France et qui aura lieu à Paris du 14 au 16 avril 2014, en même temps que le Congrès européen de recherches dans les transports – Transport Research Arena (TRA);

31. **A pris note** du nombre croissant de parties contractantes aux accords et conventions de transport des Nations Unies et en particulier, de l'intérêt croissant des pays au-delà de la région CEE; **a prié instamment** encore une fois tous les pays à envisager d'adhérer aux accords et conventions des Nations-Unies administrés par la CEE-ONU. En particulier, le Comité a souligné les conventions et accords suivants, qui sont considérés comme essentiels pour parvenir à des transports efficaces, sûrs et favorables à l'environnement, harmonisés à travers les pays et régions: la Convention sur la circulation routière ; la Convention sur la signalisation routière; la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR); l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR); la Convention douanière sur le transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR); la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles de marchandises aux frontières (Convention sur l'harmonisation); la Convention douanière sur l'importation temporaire de véhicules routiers privés; la Convention douanière sur l'importation temporaire de véhicules routiers commerciaux; l'Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route (ADR); l'Accord sur les transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP); l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions; l'Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues; et l'Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles, entre autres;

32. **A attiré l'attention** sur la Convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS, qui n'est pas encore entrée en vigueur;
33. **A approuvé**, dans leur ensemble, tous les rapports et activités connexes de ses organes subsidiaires et **a demandé** au secrétariat d'en incorporer les références pertinentes dans le rapport complet du CTI;
34. **A pris note** de l'état des recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E et **a instamment prié** les gouvernements des pays membres de la CEE-ONU de soumettre les résultats de ces recensements dès que possible au secrétariat, comme stipulé dans les résolutions n<sup>os</sup>. 259 et 260, adoptées lors de sa 70<sup>ième</sup> session; Le Comité **a demandé** à tous ses organes subsidiaires de collaborer étroitement avec le Groupe de travail des statistiques de transport (WP.6) sur toutes les questions méthodologiques relevant des statistiques lors de la préparation d'études/d'enquêtes destinées aux parties prenantes concernées;
35. **A demandé** à son président de faire rapport de ses conclusions au Comité exécutif (EXCOM);
36. **A adopté** les versions révisées de son programme de travail pour le biennium 2012-2013 (ECE/TRANS/2012/9/Rev.1) et du plan d'évaluation biennal 2012-2013 (ECE/TRANS/2012/10/Rev.1);
37. **A accepté** la liste de publications planifiées pour le biennium 2014-2015 et **a demandé** au secrétariat de poursuivre ses efforts pour qu'éventuellement des publications supplémentaires puissent être publiées (ECE/TRANS/2013/15);
38. **A adopté** le calendrier des réunions pour 2013 et pour janvier à mars 2014 (ECE/TRANS/2012/13);
39. **A adopté** la liste des principales décisions prises à sa soixante-quinzième session.
-